

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



“ BAYARD CONTACTS ”
périodique trimestriel

2^{ème} TRIMESTRE 2017

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR



MERCREDI 24 MAI
et
JEUDI 25 MAI 2017

* * * * *

27^{ème}
RALLYE-SPRINT
DE
HAILLOT

**Communication de l'organisateur destiné aux officiels chargés de
l'approbation de ce règlement**

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site
Internet de la Fédération, le 22.04.2017, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

Nom et signature : Herman Nyssen.

27ème

**RALLYE-SPRINT DE
HAILLOT**

Mercredi 24 mai & Jeudi 25 mai 2017

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2016/015NA03

Adresse des Vérifications Administratives :

BUVETTE DU FOOTBALL CLUB EVELETTE

Rue St-Donat, B-5350 EVELETTE (HAILLOT)

Tél (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94

GPS 50°24'55.95"N 5°10'03.46"E

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ohey
Police Locale de Ohey
Jeunesse de Haillot

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

TIMING

MARDI 2 MAI 2017 : Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

LUNDI 22 MAI 2017

18 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

20 h 00 : Attribution des numéros.

22 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : **Café Ardennais**, Avenue d'Esperrey, 4, B-5500 DINANT.

MERCREDI 24 MAI 2017

14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives

Buvette du Football Club Evelette.
Rue St-Donat, 2, B-5350 EVELETTE
Tél. (0474) 40.44.94.

14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.

17 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (Art. 8) :

Parking du Football Club Evelette.
Rue St-Donat, 2, à EVELETTE
Tél. (0474) 40.44.94

19 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.

19 h 30 : Fin des reconnaissances.

21 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

JEUDI 25 MAI 2017

07 h 30 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires :

Buvette du Football Club Evelette.

07 h 40 : Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) :
(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi)

Parking du Football Club Evelette.

08 h 10 : Fermeture des vérifications techniques.

08 h 15 : Fermeture des vérifications administratives.

08 h 30 : Affichage de la liste des voitures qualifiées :

Buvette du Football Club Evelette.

09 h 00 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.

11 h 35 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.

14 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.

16 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.

17 h 04 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

+ 30' : Affichage officieux des résultats après rentrée de la dernière voiture.

+ 30' : Affichage officiel des résultats.

+ 30' : Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :

Bernard MARLAIRE

Lic. 0986

Directeurs de Course Adjoints :

Hugues HENROT

Lic. 0835

Eric GARNIER

Lic. 0907

Christophe CEULEMANS

Lic. 0877

Herman NYSSSEN

Lic. 0003

Jean-Marie GERARD

Lic. 0836

Alain JOTTARD

Lic. 0937

André DEBARSY

Lic. 0924

Secrétaire :

Magali SOREE

Lic. 0808

Secrétaires Adjoints :

Marie-Claire TEISE

Annie GOIS

Sabrina HERBIET

Marylise DIDION

Emilie DUVAL

<u>Directeur de la Sécurité :</u>	Eric DIDION	Lic. 0961
<u>Directe</u>		
<u>urs Adjoints de la Sécurité :</u>	Ludovic DAVE	Lic. 0947
	Marc DIDION	Lic. 0979
	Florent VAN UYTVANCK	Lic. 0949
	Olivier METNIK	Lic. 0990
	Didier SADZOT	Lic. 0822
	Christian PRIGNON	
<u>Responsable ES :</u>	Bernard MARLAIRE	Lic. 0986
<u>Responsables de l' équipe de Sécurité :</u>	René DEMARTEAU (I.R.S.N.)	Lic. 20000
	Christian CAREME (New SAMOURAI)	Lic. 20100
<u>Relations avec les Concurrents :</u>	Léon BLASUTIG	Lic. 0850
<u>Responsable du Service Médical :</u>	C.R.S.	
<u>Bureau des Calculs :</u>	Giovanni SGHERZI	
	Thomas DAVE	
<u>Chronométrage :</u>	Equipes Giovanni SGHERZI	
<u>Responsable du Parc Fermé :</u>	Fabrice BERTIN (équipe C.C.B.D.)	
<u>Chargé des Relations avec les officiels :</u>	Herman NYSSSEN	
<u>Service d'Intervention Rapide :</u>	C.R.S.	
<u>Extra-Sportif :</u>	Abel ANTOINE	
	Raymonde ANTOINE	
	Didier SADZOT	
	Monique DEWEZ	
	Joël CHAMBERLAN	
<u>Responsables des Contrôles :</u>	Annie GOIS	
	Marie-Claire TEISE	
	Myriam MISSON	
	Chantal HENROT	
	Sabrina HERBIET	
<u>Responsables du Matériel :</u>	Eric GARNIER	
	Jean-Marie GERARD	
<u>Secours médicaux :</u>	- Médecin : Docteur C.R.S.	
	- Equipe médicale : C.R.S.	
	- Ambulances : Param Services - Nombre : 2	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Luc BAETEN, Président	Lic. 0860
	Remy SAVARY	Lic. 0254
	Michel ROQUET Jr, stagizire	Lic. 0853
<u>Commissaires Techniques :</u>	Jean-Claude PUISSANT, Président	Lic. 0957
	Georges GILBERT	Lic. 0973
	René LEJEUNE	Lic. 0227
	Daniel RIHOUX	Lic. 0813
	Alain BERNARD	Lic. 0965
	Guy LEJEUNE, stagiaire	Lic. 0728
	Patrick DENEUFBOURG, secrétaire	Lic. 0226
	Marie-Luce CATOUL, secrétaire	Lic. 0964
<u>Observateur :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301
<u>Inspecteur Sécurité :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301

PERMANENCES

Avant l'épreuve :	NYSSSEN Herman , Secrétaire Général, rue du Jauviat, 48, B-5530 Yvoir Tél. + Fax (082) 61.21.55 – (0478) 22.93.57 E-mail : h.nyssen@skynet.be
	MARLAIRE Bernard , Directeur de Course, rue des Acacias, 4, 5590 Ciney Tél. (0474) 40.44.94 E-mail : marlaire.bernard@skynet.be
	DIDION Eric , Président, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux Tél. (0491) 22.33.87 E-mail : didion.eric@gmail.com

Pendant l'épreuve : **Buvette du Football Club Evelette**, rue St-Donat, 2, 5350 EVELETTE
Tél. (0475) 39.63.49 - (0476) 53.08.55 - (0474) 40.44.94

Après l'épreuve : **NYSSSEN Herman**, rue du Jauviat, 50, B-5530 Yvoir
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

INTERNET : <http://www.ecuriebayard.be> ----- E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

TABLEAU D'AFFICHAGE

Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, B-5350 HAILLOT, tél. (0475) 39.63.49

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les MERCREDI 24 MAI & JEUDI 25 MAI 2017, l'épreuve dénommée "27^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement en ligne d'une longueur de 9.980 m. (100 % asphalte), 12.900 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 91.520 m., dont 39.920 m. d'étape de classement (43,62 %).

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R
(Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9.5 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 15.05.2017 à 20.00 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

L'épreuve n'accepte pas la Division Histo-Démo.

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre des participants admis au départ s'élève donc à 120.

Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complétés, accompagné de la fiche adéquate des « **Vérifications** » et du formulaire « **Photocopies des licences** » devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le MARDI 2 MAI 2016, et, au plus tard, le LUNDI 22 MAI 2017, à 18h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON – (0475) 39.63.49

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE45 0010 8398 3989 / BIC GEBABEBB (001-0839839-89) intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention " RS HAILLOT 2017, équipage / ", avant le samedi 20 mai 2017, à 18 h.
(Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145 €** Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- **180 €** pour la Division 4.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2017 :

Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **132,50 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **167,50 €**.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **120 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **155 €**.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 18h00, le mercredi 24 MAI 2017, moyennant le paiement d'une majoration de 30 € (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le LUNDI 22 mai 2017, à 20h00 . Tél. (0478) 22.93.57.

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299**.

Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue de Grandmont à Evelette (à 100 m. de la Buvette du F.C. Evelette).

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station **PIRAGRI**, rue de Ciney, 389 à 5350 Ohey).

Cette station se trouve un peu avant le départ de l'Etape de Classement, sur la RN 921.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le MERCREDI 24 MAI 2017 entre 14h00 et 19h30.

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé **RUE ST-DONAT, à EVELETTE** (entre le carrefour de la RN983 et la buvette du FC Evelette).

Important : ce Parc Fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce Parc sera librement accessible aux concurrents le JEUDI 25 MAI 2017, à partir de 08h30.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **MERCREDI 24 MAI 2017** entre 14h00 et 19h00 et le **JEUDI 25 MAI 2017**, entre 07h30 et 08h15, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille. (NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi matin).

Elles se dérouleront dans la Buvette de Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "sportives" ASAF ou VAS
- Licence R.A.C.B. Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L », « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation » seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du R.S.G.).

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 13 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le **MERCREDI 24 MAI 2017**, entre 17h00 à 21h00 et le **JEUDI 25 MAI 2017**, entre 07h40 et 08h10, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront sur le Parking de la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Lieu des éventuelles V.T. finales : Parking de la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat à Evelette.

Article 11 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un concurrent occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

(Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications techniques après abandon ou sortie de route : Parking du F.C. Evelette.

Article 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous, selon le timing suivant : le jeudi 25 MAI 2017, 30 minutes après l'officialisation des résultats(+/- 20h30) dans la Buvette du Football Club Evelette, à Evelette.

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH Classic (3 classes confondues) (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles :
 - Maison du Tourisme, quai de Namur, 1, 4500 Huy – Tél. (085)21.19.15 – Fax (085) 23.29.44
www.pays-de-huy.be
 - Office du Tourisme, place des Tilleuls, 48, 5300 Andenne – Tél. (085) 84.96.40 / F.(085) 84.96.31
www.andenne.be - e-mail : tourisme@ac.andenne.be

Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 2 mai 2017.
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission " Rallye-Sprint ASAF ", en date du 3 mai 2017.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Steve Jauquet, lic. N° 0301 en date du 14/04/2017

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

24 MAI & 25 MAI 2017

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT ET LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé pour le 22 mai 2017, à 18h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) :

Ecurie Bayard asbl, rue de Meursault, 20, à 5590 LEIGNON

N°

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le/...../ 2017	Payement reçu le/...../ 2017	de	DIVISION	CLASSE	Ordre d'inscription
---	---------------------------------------	-------------	----------	--------	---------------------

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Division	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3	
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)			(+ de 2000 à 3000 cc)		
Classe	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7	Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)			(+ de 1600 à 2000 cc)		
		Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3
			(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)			(+ de 1600 à 2000 cc)		
		Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15	Min. A3
			(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)			(+ de 2000 cc)		
		Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18			
			(0 à 1600 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)					
		Division PH / SR	Toutes cylindrées		Min. A3 (toutes cylindrées)					

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

27^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT
24 MAI & 25 MAI 2017

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
..... / « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
..... / « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC
N° immatriculation / Plaque		N° de châssis		
.....			
Compagnie d'assurance :		Police n° :		
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies		
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques		
Eclairage		Fixations des roues		
Documents de bord		Fonctionnement des freins		
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage		
Canalisation d'essence		Conformité de classe		
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division		
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)		
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF		
Batterie		Divers :		
Extincteur		* Passeport ASAF PH N°		
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> Commissaire Technique <u>Nom/Cachet :</u> Licence N°: Visa des vérifications administratives :		
Casque / Hans				
Fixations dans l'habitacle				
Publicités sur vitres				
Rétroviseurs Ext. / Int.				
Ornement extérieur				
Echappement				
Protections des tuyauteries				

* Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le jeudi matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

27^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT
24 MAI & 25 MAI 2017

N°:.....

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

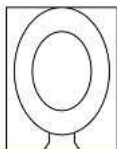
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

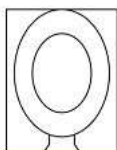
Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end.